Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture **Sous-direction de l'aquaculture et de l'économie des pêches** Bureau de l'économie des pêches Adresse : 3, place de Fontenoy, 75007 Paris Suivi par : Nicolas UDREA Tél : 01 49 55 82 44 Fax : 01 49 55 82 00 NOR: AGRM0924907N	**NOTE DE SERVICE** **DPMA/SDAEP/N2009-9623** **Date: 03 novembre 2009**

Date de mise en application : immédiate
Nombre d'annexe :0

Objet : Mise en œuvre du plan de sortie de flotte pour les navires pêchant le thon rouge à la senne en Méditerranée, défini par arrêté ministériel du 18 juin 2009

Bases juridiques :

- Règlement (CE) n°1198/2006 du 27 juillet 2006 relatif au Fonds européen pour la pêche (article 23)
- Arrêté du 18 juin 2009 relatif à la mise en œuvre d'un plan de sortie de flotte pour les navires pêchant le thon rouge à la senne en Méditerranée modifié par les arrêtes du 31 juillet et du 24 septembre 2009.
- Circulaire DPMA/SDAEP/C2009-9617 du 06 juillet 2009 précisant les modalités de mise en œuvre d'un plan de sortie de flotte pour les navires pêchant le thon rouge à la senne en Méditerranée défini par l'arrêté du ministre de l'agriculture en date du 18 juin 2009 modifié pris en application de l'article 23 du règlement (CE) n1198/2006 du 27 juillet 2006 relatif au Fonds européen pour la pêche.
- Note de service DPMA/SDAEP/N2009-9618 du 06 octobre 2009

Résumé : Cette note a pour objet de corriger la note DPMA/SDAEP/N2009-9618 du 06 octobre 2009.

Mots-cles : Aides publiques, déchirage, sortie de flotte, pêche maritime.

Destinataires	
Pour exécution : Mesdames et Messieurs les Préfets de région ; Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux des affaires maritimes Monsieur le Directeur Général de l'ASP Monsieur le Directeur de France Agrimer	Pour information : Monsieur le directeur des Affaires Financières et de la Logistique Mesdames et Messieurs les Préfets de département Monsieur le directeur du GE CFDAM Monsieur le Directeur des Affaires Maritimes Monsieur le Directeur de l'ENIM Monsieur le Directeur du CNPMEM Direction générale des douanes et droits indirects

1-Liste des demandes retenues au plan de sortie de flotte

L'annexe 1 de la note de service DPMA/SDAEP/N2009-9618 du 06 octobre 2009 est modifiée comme suit :

Au lieu de

NOM NAVIRE	IMMATRICULATION	QUARTIER
ST ANTOINE MARIE 2	924863	PV

Lire

NOM NAVIRE	IMMATRICULATION	QUARTIER
ST ANTOINE MARIE 2	916346	PV

Le reste est sans changement.

Pour le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche

et par délégation

Le directeur des pêches maritimes et de l'aquaculture

Philippe MAUGUIN
Par empêchement du Directeur
des pêches maritimes et de l'aquaculture
Le Directeur-Adjoint

Loïc LAISNÉ